



MAIRIE DE MAUVIÈRES
9 PLACE ST LÉGER
36370 MAUVIÈRES
Tel : 02.54.37.08.93
Fax : 02.54.37.62.43
Mail : mairiemauvieres@orange.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2020-10-06 du 1^{er} octobre 2020

**Objet: Abrogation de l'arrêté municipal n° 04/08-2020 du 11 août 2020
Portant interdiction de broyage, fauchage, élagage et toutes opérations présentant un risque
Par rapport au déclenchement involontaire d'un incendie
Sur l'ensemble du territoire de la Commune de MAUVIÈRES.**

Madame le Maire de la Commune de MAUVIÈRES ;
Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales chargeant le Maire de la police municipale ;
Vu l'article L.2212-2 donnant pouvoir au Maire pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ;
Vu l'article L.161-5 du Code rural et de la pêche maritime chargeant le Maire de la police et de la conservation des chemins ruraux ;
Vu la pluviométrie importante des derniers jours et les conditions météorologiques prévues ;
Considérant qu'il n'y a plus de risques d'incendie sur le territoire de la Commune ;

ARRÊTE:

Article 1: A compter de ce jour, l'arrêté n°04/08-2020 du 11 août 2020 portant interdiction de procéder au broyage, fauchage, élagage et à toutes opérations présentant un risque par rapport au déclenchement involontaire d'un incendie sur tout le territoire de la commune de MAUVIÈRES, est **ABROGÉ**.

Article 2: Le présent arrêté sera affiché en lieu et place habituelle à la Mairie.

Article 3: Madame le Maire de MAUVIÈRES est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Conformément à l'article R.421-1 du Code de la justice administrative relatif au délai de recours en matière administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5: Ampliation du Présent arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture du BLANC, la Brigade de Gendarmerie de BÉLÂBRE, les services techniques de la Commune, l'Unité territoriale de LE BLANC et de BÉLÂBRE, le SDIS – les Rosiers – 36310 MONTIERCHAUME.

Fait à MAUVIÈRES, le 1^{er} octobre 2020,
Madame le Maire,



Mme RAOUI Christelle

Certifié exécutoire le 02/10/2020
Transmis à la Sous-Préfecture le 02/10/2020
Madame le Maire,

